

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
du 9 juillet 2024
Convocation du 4 juillet 2024
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le mardi 9 juillet 2024 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTRAND Benjamin, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine.

Absents : MÜLLER Julien - MARTINS DO REGO Samuel

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents 10

Nombre de votants : 10

Monsieur Ramazan DINGER est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Accessibilité du bâtiment mairie : validation des entreprises retenues.
- SIEA :
 - o modification des statuts
 - o Adhésion au groupement de commandes IRVE
 - o Fonds de concours
 - o Prestation de service SDIRVE
- ONF : avenant aménagement forestier

- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Accessibilité du bâtiment mairie : validation des entreprises retenues.

Monsieur le Maire présente les résultats d'analyses des offres et propose l'attribution des lots comme suit :

Lot 2 : Curage - Gros-œuvre – Carrelage pour 64 204.65 HT soit 77 045.58 € TTC à l'entreprise MARCO BTP d'Arbent (01)

Lot 3 : Métallerie pour 7 905.92 € HT soit 9 487.10 € TTC à l'entreprise METALLERIE TETE de Juliéas (69)

Lot 5 : Plâtrerie – Peinture – Plafond – Sol souple pour 23 103.50 € HT soit 27 724.20 € TTC à l'entreprise AMOROSI de Bellegarde sur Valserine

Lot 6 : Appareil élévateur pour 42 941 € HT soit 51 529.20 € TTC à l'entreprise : ARATAL de Charnay-Lès-Mâcon (71)

Lot 7 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire pour 10 566.11 € soit 12 679.33 € TTC à l'entreprise CLERE de St Just (01)

Lot 8 : Electricité CFO / CFA pour 16 864.07 € HT soit 20 236.88 € TTC à l'entreprise : FLOW ELEC de Tossiat (01)

Les lots 1 et 4 relèvent de la procédure de gré à gré :

Lot 1 : Désamiantage : pour 12 450 € HT soit 14 940 € TTC : entreprise JUILLARD de Ceyzériat (01).

Lot 4 : menuiseries : pour 10 230.97 € HT soit 12 277.17 TTC : entreprise MONTANGES MENUISERIE de Saint Germain de Joux.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide le choix de ces entreprises et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

SIEA :

- modification des statuts
- Adhésion au groupement de commandes IRVE
- Fonds de concours
- Prestation de service SDIRVE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installer une borne semi-rapide sur le parking vers le jeu de boules. Coût de la borne : 30 000 €. Pour bénéficier d'aide financière il faut adhérer au groupement de commandes IRVE proposé par le SIEA.

Réfaction à 75 % sur les coûts de raccordement : - 4000 €

Prime Advenir : - 4000 €

Fonds de concours : - 22 000 €

Part FACE moyenne : - 3 826 €

Part SIEA : -18 174 €

Reste à charge de la commune : 0 €

Frais de fonctionnement à la charge de la commune : 1 700 €/an

Après réflexion le conseil pense que ce n'est pas rentable d'installer une borne, la commune ne récupérera jamais les 1 700 € de frais de fonctionnement. Le temps de recharge est long, de 1h à 4h. et les habitants de Saint Germain rechargent leur véhicule électrique à domicile.

Il est évoqué aussi le fait que si plus tard la commune veut installer une borne elle ne pourra peut-être plus bénéficier d'aides financières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'installer une borne de recharge semi-rapide et ne veut pas adhérer au groupement de commandes du SIEA. Les délibérations suivantes : Fonds de concours - Prestation de service SDIRVE ne sont donc plus d'actualité.

ONF : avenant aménagement forestier :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des documents de l'Office National des Forêts concernant les travaux de renouvellement à prévoir dans les parcelles 8 et 9 de la forêt communale de Saint Germain de Joux relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les travaux de renouvellement

Approuve la demande de subvention de ces travaux dans le cadre du dispositif France 2030

Demande à l'Office National des Forêts de modifier le document d'aménagement en vigueur sur la forêt communale de Saint Germain de Joux afin de le rendre conforme aux travaux de renouvellement prévus

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des travaux de renouvellement.

Informations et questions diverses :

- Nouveau devis MERINI pour la passerelle du Combet : 29 000 € H.T.
- Dispositif réseau de chaleur : possibilité de solliciter le fonds chaleur renouvelable proposé par le pôle métropolitain du genevois français : subvention possible à hauteur de 80 % (remplacement de la chaudière mairie école)
- Benjamin BERTRAND désire acheter une partie de la parcelle communale B 669. Le conseil émet un avis favorable.
- Benjamin BERTRAND et Delphine GHÉRARDI proposent de déplacer le parc de jeux, situé place de la mère Nestor, sur la place du vieux château. M. Charpy pense qu'il est préférable de conserver l'emplacement vers la salle des fêtes pour faire un parking étant donné le manque de stationnement au village.
- Lecture du courrier de Madame Véronique VIALLE concernant une demande de soutien au collège Bichat à Nantua
- Lecture du courrier de M. FORTIER Christian concernant les dégâts sur sa maison aux Combes dus aux demi-tours effectués par les véhicules

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,
Ramazan DINGER

Le Maire
Gilles THOMASSET

